

Département de la
CÔTE-D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
27 novembre 2024

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD (à partir de la délibération B/24/145),
Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE Gilles CARRE, Pascal BORTOT (à partir de la délibération
B/24/145), Georges STRUTYNSKI, François MARQUET.

ABSENTS EXCUSES : Christophe LUCAND, Christian ROUSSEL, Jacques BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**B/24/148 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE
JEROME GOLMARD A BROCHON (RELANCE)**

Vu la délibération B/24/120 BIS ;

Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique ;

Considérant qu'une première consultation a été lancée pour la rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard à Brochon le vendredi 09 août 2024 ;

Considérant que cette consultation a vu ses lots 3, 11 et 13 déclarés sans suite ;

Considérant qu'une seconde consultation a été lancée pour ces 3 lots le lundi 21 octobre 2024 ;

Considérant que 10 plis ont été réceptionnés ;

Considérant toutefois qu'une seule entreprise a candidaté pour le lot n°3 et que sa proposition financière est très largement supérieure aux crédits alloués ;

Considérant que les offres reçues pour les lots n°11 et n°13 sont encore à l'étude ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE SANS SUITE** le lot n° 3 « charpente – couverture » du marché de rénovation énergétique pour une infructuosité due à une offre inacceptable,
- **DIFFERE** l'attribution des lots n°11 et n°13 du marché de rénovation énergétique pour offre inacceptable.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

